ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation du prix des consultations effectuées par les médecins de SOS

Question écrite n° 41827

Texte de la question

M. Jean-Michel Mis attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question de la revalorisation du prix des consultations effectuées par les médecins de SOS (consultations et indemnités de déplacement) pour les visites à domicile. Aujourd'hui, pour une visite de jour par SOS Médecins, l'acte médical est facturé 25 euros et le déplacement à 10 euros en journée, un tarif qui n'a d'ailleurs pas évolué depuis 15 ans. Aussi, alors que le 30 juillet 2021, pour les médecins libéraux, lorsqu'ils se déplacent chez leurs patients de plus de 80 ans en longue maladie, le tarif des visites à domicile est passé de 35 à 70 euros, les médecins de SOS Médecins, eux, ont été exclus de cette revalorisation. Or la force de SOS Médecins réside à la fois dans le maillage du territoire qu'il permet et dans la réponse rapide, à domicile, qu'il offre face à des patients qu'il faut tantôt rassurer, tantôt soigner, tantôt orienter vers des structures hospitalières. Il souhaiterait donc connaître l'avis du Gouvernement sur une possible revalorisation des consultations pour les visites à domicile ainsi que l'intégration des médecins de SOS Médecinsà toutes les reformes de la profession.

Données clés

Auteur : M. Jean-Michel Mis
Circonscription : Loire (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41827
Rubrique : Médecine
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 octobre 2021, page 7513
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)